CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E162195** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/12/2011

Raison sociale : DURAND BATIMENT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 13/02/2024

Capital : 5 000

12 RUE DES METTRAS
ZONE ACTIPOLE
35540 MINIAC-MORVAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST MALO 538 785 726

Siret : 538 785 726 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0046212-1

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 000000141765223

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 000000141765223

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 99 58 93 86 **Fax :**

Portable : 0620181883

Responsabilité légale :
PAUTREL FABIEN GÉRANT

Site Internet : http://www.durand-batiment.fr

E-mail : contact@durand-batiment.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 618 829 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	14	03/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 12:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.